

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE
M.R.C. DE MASKINONGÉ



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉ PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de **Règlement numéro 515** modifiant le *Plan d'urbanisme révisé* de la Municipalité d'Yamachiche

Lors de la séance tenue le 6 juin 2022, le Conseil de la Municipalité a adopté le projet de Règlement numéro 515 intitulé *Règlement modifiant le plan d'urbanisme au sujet des usages par affectation du sol en milieu urbain*.

Ce projet de règlement aura pour effet d'autoriser les usages industriels artisanaux dans les aires d'affectation commerciale (URB-4).

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 6 septembre 2022, à 19 h 25 à la salle du conseil, située au 366, rue Sainte-Anne, à Yamachiche.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures d'ouverture de bureau.

MFBoisvert

Donné à Yamachiche, le 18 août 2022

Marie-France Boisvert

Directrice générale et greffière-trésorière